

Exemples de mesures contreproductives dans le budget fédéral

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1076

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le diagnostic commande le remède

(suite de l'édito)

de coefficient d'impôt rapporte 15 millions. La baisse de l'inflation paie mieux qu'une fiscalité accrue. Le recul de l'inflation conditionne pour une part l'assainissement des budgets et aussi la capacité d'investir. Le vœu de l'Union syndicale suisse de gonfler à nouveau la masse monétaire est, à ce titre, imprudente.

Les mesures de réduction budgétaire linéaire, telles que proposées par le Conseil fédéral, sont de la même farine. Indifférenciées à quelques exceptions près, elles frappent indistinctement et aveuglément, y compris des dépenses propres à stimuler la productivité ou la qualité de la vie. Berne, dans la procédure de consultation, les a qualifiées de «grossières et indifférenciées». Pour répondre à cette autocritique, il propose qu'elles soient, comme en 1981-82-83 (autre référence de tassement économique), limitées à trois ans. C'est pronostiquer, à tort, une simple faiblesse conjoncturelle.

Les réformes structurelles, car il s'agit de cela aussi, sont connues. Le dossier

agricole est ouvert, celui de l'industrie du bâtiment, celui des PME travaillant pour le marché intérieur, celui du marché immobilier, celui de notre réseau de luxe de mobilité. La relance ne peut pas apparaître comme une défense du statu quo, mais comme un accompagnement limitant les conséquences sociales, professionnelles et régionales des adaptations.

La solidarité devra être forte. Il est vraisemblable que le chômage croîtra encore, non sans tension sociale, car la main d'œuvre étrangère n'offre plus (heureusement) l'élasticité des années septante. Les mesures préconisées par l'Union syndicale sont à ce titre justifiées.

Inévitablement, l'Etat devra disposer pour assurer ces tâches nouvelles de moyens supplémentaires. Grave serait l'erreur si, au nom du moins d'Etat, on le privait des ressources lui donnant une marge de manœuvre suffisante pour agir.

Sur ce point, on peut s'interroger sur la sagesse de la droite politique et du peuple. L'augmentation proposée du prix de l'essence (25 centimes) sera

une première épreuve de vérité. La crise est conjoncturelle et structurelle. Par son épargne nationale exceptionnellement forte et sa capacité de travail, la Suisse dispose des atouts pour la surmonter. Mais la crise est politique aussi. C'est là que s'insinue le doute.

AG

Case manquante

(pi) Poste de Saint-François, Lausanne, un matin à 9.30 heures. Une dame, la cinquantaine, avec toute l'assurance conférée par un embonpoint, un petit chien et un léger accent étranger savamment cultivé, sonne au guichet appelé «location, résiliation» dans la partie du bâtiment abritant les cases postales. Le dit guichet, précisons-le, n'est ouvert que quatre heures par jour, deux le matin et deux l'après-midi.

Arrive donc le préposé aux locations-résiliations. La dame veut ouvrir une case postale. Fort bien. Le préposé lui demande son nom.

«W...», lui répond la dame.

— Ah ! dans ce cas, c'est impossible.

— ...?

— Nous n'avons aucune case disponible pour les noms commençant par W... Nous en avons pour d'autres initiales, mais pas pour W.

— Mais alors vous avez des cases libres ?

— Oui, bien sûr, mais elles sont réparties par lettres, pour le tri du courrier. Et les W, peu nombreuses, sont complètes.

— Mais alors pourriez-vous me téléphoner lorsque vous en aurez une ?

— Ah ! non, impossible. Il vous faut repasser de temps en temps. Ou alors demander à un autre office. Ou encore vous faire adresser votre courrier en poste restante.»

Le dialogue se poursuit, pendant lequel la dame essaie de faire valoir des arguments supplémentaires (elle reçoit du courrier du ministère), qui n'ont évidemment aucun effet sur le préposé. Ses W sont complets, un point c'est tout.

La dame est répartie sans avoir compris qu'il lui aurait certainement été plus facile de changer de nom que de chercher à attendrir le préposé avec sa correspondance, fût-elle ministérielle.

Parmi les mesures d'économie proposées par une commission d'experts à la direction générale des PTT figure l'encouragement des cases postales. Elles coûtent moins cher que les facteurs. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Exemples de mesures contreproductives dans le budget fédéral

Economies présentées comme définitives (en millions de francs)

	1993	1994	1995
Mesures en faveur des régions dont l'économie est menacée		- 2	- 4
Encouragement à l'innovation et à la capacité concurrentielle des petites et moyennes entreprises	- 15	- 25	- 35
Instituts de recherche			- 3
A cela s'ajoutent les réductions linéaires de - 10%	- 730	- 790	- 890